



# Etat 52

la lettre des services de l'Etat en Haute-Marne

[www.haute-marne.gouv.fr](http://www.haute-marne.gouv.fr)

## édito

La loi du 16 décembre dernier portant réforme des collectivités territoriales fixe aux préfets de département un calendrier très précis pour conduire, en liaison étroite avec l'ensemble de élus locaux, les travaux d'élaboration d'un schéma de coopération intercommunale visant à tracer pour les années à venir les grands axes du renforcement des solidarités territoriales et d'amélioration de l'attractivité de nos territoires. C'est depuis quelques semaines un vrai travail de consultations, de dialogues et de concertation qui est engagé partout dans le département pour aboutir, avant la fin de cet année, au document définitif qui aura force prescriptive.

Loin d'être un travail administratif qui n'intéresserait que l'administration ou certains élus, cette réforme est avant tout un projet politique : les options et décisions qui seront arrêtées engageront les collectivités territoriales de notre département pour les années à venir et auront, à terme, des conséquences structurantes, concrètes et pratiques pour les habitants de nos territoires ruraux comme pour ceux de nos agglomérations.

Depuis plus de deux mois, je traverse ce magnifique département de la Haute-Marne et partout je découvre un patrimoine naturel ou bâti d'une richesse exceptionnelle.

Je découvre aussi des hommes et des femmes d'une gentillesse rare, animés par une volonté réelle d'aller de l'avant en dépit de difficultés conjoncturelles. L'impression qui se dégage de mes nombreuses rencontres est que notre territoire possède de vrais atouts pour retrouver une dynamique durable de croissance et de rayonnement. Nous avons ici de vraies compétences, des pôles d'excellence reconnus qu'il convient de renforcer et de développer et des initiatives qu'il convient de soutenir.

Les services de l'Etat et leurs agents sont là, aux côtés de leurs partenaires traditionnels, pour prendre leur part de l'effort collectif qui doit être conduit dès maintenant pour renforcer l'attractivité de notre territoire, mais aussi pour anticiper et investir dans nos emplois de demain.

Claude MOREL  
Préfet de la Haute-Marne

## le chiffre du mois

### Les contrats aidés

#### • au premier semestre 2011

629 contrats aidés (C.A.E.) pour le secteur non-marchand (associations, collectivités, établissements publics) et 68 contrats initiative emploi (C.I.E.) pour le secteur marchand

#### • au 10 juin 2011

553 C.A.E. prescrits ou en cours et 46 C.I.E. prescrits ou en cours

## sommaire

p. 2 dossier : l'intercommunalité en Haute-Marne

p. 4 actualités

p. 8 l'Etat en mouvement

p. 11 pêle-mêle

p. 16 agenda

p. 18 carnet

# *l'intercommunalité en Haute-Marne*

La loi du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales a fixé comme objectif de faire évoluer notre organisation territoriale en raison d'un triple impératif : préserver les acquis de la décentralisation, renforcer les libertés locales, et libérer l'énergie des territoires. A ce titre, l'intercommunalité est appelée à jouer un rôle renouvelé et à être refondue pour gagner en efficacité.



## **Le calendrier**

L'objectif est ainsi d'arriver à une couverture intégrale du territoire par des intercommunalités à fiscalité propre au plus tard le 1er juin 2013 et de structurer ces dernières autour de périmètres regroupant au moins 5 000 habitants, tout en améliorant leur cohérence spatiale et financière. En parallèle, la dissolution des syndicats devenus obsolètes et la concentration des compétences vers les communautés de communes seront engagées.

L'année 2011 est mise à profit par le représentant de l'Etat dans le département pour proposer un schéma départemental de coopération intercommunale, en étroite collaboration avec les élus locaux, représentés au sein de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI). Cette instance, associée tout au long du processus de réflexion et disposant d'un pouvoir d'amendement, sera appelée à valider le document final que le Préfet arrêtera au plus tard le 31 décembre 2011. Les collectivités et groupements du département seront consultés avant l'été sur le projet de schéma.

La mise en œuvre du schéma, au caractère prescriptif et élaboré pour une période de 6 ans, sera effectuée en 2012 et 2013, le représentant de l'Etat dans le département disposant de pouvoirs renforcés pour opérer la mise en œuvre jusqu'au 1er juin 2013.

M. Claude MOREL, Préfet de la Haute-Marne, a présenté le 28 avril dernier, en CDCI, au sein de laquelle siègent des représentants des collectivités et groupements haut-marnais, le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale. Cette présentation a lancé le délai de trois mois dans lequel chaque collectivité territoriale et chaque EPCI est appelé à se prononcer sur les orientations proposées. A l'issue de cette concertation, la CDCI se réunira pour adopter à la majorité des deux tiers de ses membres des modifications au projet présenté en avril. L'objectif est qu'un document consensuel soit arrêté d'ici le 31 décembre 2011.

## **L'état des lieux**

En 2006, un premier travail de réflexion avait été mené avec la CDCI. Il avait permis de dresser un état des lieux de l'intercommunalité dans le département et de définir des orientations d'évolution des périmètres intercommunaux. Les constats suivants, toujours d'actualité, avaient été relevés :

- une population départementale en recul;
- un emploi dans le département cristallisé autour de 3 pôles d'emploi principaux, Chaumont, Langres et Saint-Dizier et deux pôles d'emploi secondaires, Nogent et Wassy;
- une activité commerciale structurée autour de trois zones de chalandise, qui recoupent en très grande partie le découpage administratif par arrondissement : Saint-Dizier, Langres et Chaumont;
- une couverture importante du territoire par l'intercommunalité mais avec un morcellement en petites structures (11 des 24 communautés de communes du département comptent moins de 5 000 habitants en 2011);
- un territoire aux ressources insuffisantes, avec une faible intégration fiscale ne permettant pas de disposer d'une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) maximisée et des potentiels fiscaux très disparates;
- une persistance de nombreux syndicats dont les compétences pourraient avoir vocation à être exercées par les communautés de communes.

Au 1er janvier 2011, 11 % des communes haut-marnaises, représentant moins de 4 % de la population départementale, n'adhèrent pas à une communauté de communes.

Cette couverture importante du territoire ne doit pas cacher son morcellement entre de petites structures qui se sont construites pour certaines d'entre elles autour du canton. La majeure partie des communautés de communes existantes n'a en effet pas la taille critique fixée par la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, fixée à 5 000 habitants. 11 des 24 communautés de communes comptent moins de 5 000 habitants en 2011. Il faut toutefois souligner que le nombre de communes isolées, au nombre de 72 en 2006, a été ramené à 47 au 1er janvier 2011.

Plus de la moitié des communes du département compte moins de 150 habitants (221 sur 433). Force est de constater qu'elles ne peuvent mener des projets d'envergure, nécessaires au développement du territoire, à défaut de ressources suffisantes. Ce constat n'a pas évolué par rapport à 2006. Le rôle de l'intercommunalité s'avère donc essentiel sur ce territoire.

### **Les propositions**

Au regard de ces constats, le projet de schéma propose les mesures suivantes.

**Un premier volet** qui s'attache à réorganiser la coopération intercommunale à fiscalité propre par intégration des communes "isolées" du département et par fusion des communautés de communes qui ne disposent pas de la taille critique des 5 000 habitants.

Le département compte actuellement 24 communautés de communes à fiscalité propre et 47 communes "isolées".

L'ensemble des communes "isolées" rejoindront une communauté de communes d'ici le 1er janvier 2014 et le nombre de communauté de communes sera ramené de 24 à 16, avec la création d'une Communauté d'Agglomération autour de la Ville de Chaumont.

**Un second volet** propose de réorganiser la coopération intercommunale hors fiscalité propre par fusion de structures lorsque cela est nécessaire ou par dissolution au profit de transfert de compétences vers les communautés de communes.

Le département compte 142 syndicats intercommunaux dont 108 syndicats à vocation unique (SIVU), 11 syndicats à vocation multiples (SIVOM), 19 syndicats mixtes fermés et 4 syndicats mixtes ouverts.

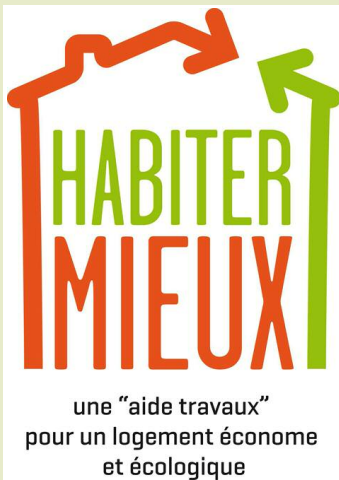
La loi portant réforme des collectivités territoriales permet dans le cadre de l'élaboration du présent schéma d'envisager la dissolution, la fusion ou la modification des périmètres syndicaux par extension ou réduction. Il s'agit de répondre aux objectifs de réduction du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes, au regard en particulier de l'objectif de suppression des doubles emplois entre des EPCI ou entre ceux-ci et des syndicats mixtes, et de transfert de compétences exercées par les syndicats de communes ou les syndicats mixtes à un EPCI à fiscalité propre.

Au niveau départemental, il apparaît clairement qu'un certain nombre de syndicats exercent des compétences qui pourraient être portées par les communautés de communes existantes et qui sortiront renforcées en moyens au terme de la mise en œuvre du schéma. Il en est ainsi tout particulièrement pour les compétences "scolaire", "transport scolaire et de personnes", "mise en commun de service" et "développement rural".

Il est ainsi proposé l'évolution d'une quarantaine de syndicats.

*Contact : Jérôme RUPT  
Préfecture de la Haute-Marne  
Chef du Bureau des Relations  
avec les Collectivités Locales  
Tél. 03 25 30 22 79*

## le programme Habiter Mieux



Sur la période 2010-2017, l'Etat va investir 500 millions d'euros et l'Agence nationale de l'habitat (Anah) 750 millions d'euros dans le programme Habiter Mieux. Celui-ci vise à l'amélioration énergétique de 300 000 logements privés au niveau national. En Haute-Marne, cela représente 714 logements au 31 décembre 2013 soit 239 pour 2011.

Pour la mise en place du programme, un contrat local d'engagement (CLE) a été signé le 4 février 2011 entre l'Etat et le Conseil Général, avec pour objectif de préciser les dispositifs du repérage des publics bénéficiaires et d'organiser les moyens mobilisés par les acteurs locaux.

Un avenant au CLE est en cours de validation pour associer des partenaires supplémentaires : la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Marne (CAF), la Mutualité Sociale Agricole du Sud Champagne (MSA), la société anonyme coopérative d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété du Sud Champagne (SACICAP) et la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail du Nord-Est (CARSAT).

Le fonds d'aide à la rénovation thermique est distribué par l'Anah sous forme d'aide de solidarité écologique (ASE) qui est :

- une aide forfaitaire d'un montant minimum de 1 100 euros versée en complément des aides aux travaux de l'Agence nationale de l'habitat (Anah),
- une éventuelle aide complémentaire peut être accordée avec la signature d'un protocole par le conseil régional, une communauté de communes ou une mairie (l'aide Habiter Mieux est alors augmentée du même montant dans la limite de 500 euros). L'Anah participe aussi à l'accompagnement personnalisé nécessaire pour ce type de dossier.

En Haute-Marne, les conventions relatives aux opérations programmées avec l'Anah sont en cours de modification pour bénéficier des aides du programme Habiter Mieux.

Deux opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) sont concernées, l'une avec la communauté de communes de Val de Blaise et région de Doulevant-le-Château et l'autre avec celle du Pays Chaumontais.

Ces conventions prennent aussi la forme de programmes d'intérêt général (PIG) qui bénéficient pour l'animation de l'appui des "Pays". Quatre communautés de communes sont engagées sur le territoire du Pays de Chaumont et huit vont l'être dans le cadre d'un nouveau PIG en cours de finalisation sur le territoire du Pays de Langres.

Pour pouvoir bénéficier pleinement de ce nouveau programme Habiter Mieux, l'Anah encourage les opérations programmées (OPAH ou PIG) ou de simples protocoles ayant pour objectif la lutte contre la précarité énergétique.



Contact :  
Délégation locale de l'Anah  
Tél. 03 25 30 69 93  
ou 03 25 30 79 85

## la lutte contre l'insécurité routière

La mise en œuvre de la politique locale de lutte contre l'insécurité routière est placée sous la responsabilité du préfet et comprend deux domaines d'actions : la prévention et la répression.

### La prévention

En Haute-Marne, la lutte contre l'insécurité routière est l'affaire de l'Etat (préfecture, Direction Départementale des Territoires, forces de l'ordre), mais pas seulement. Cette année, le budget alloué par la Direction de la Sécurité et de la Circulation Routières (DSCR) au plan départemental d'actions sécurité routière (PDASR) 2011 s'élève à 72 200 €, le Conseil général complétant ce budget par une dotation de 35 000 €. Une quarantaine d'actions sont ainsi financées par la préfecture suite à l'appel à projets lancé fin 2010.

Le programme AGIR pour la sécurité routière mobilise une trentaine d'IDSR (intervenants départementaux de sécurité routière) dont une dizaine d'enquêteurs ECPA (enquête comprendre pour agir). Pour 2011, les différentes actions AGIR initiées concernent un crash test pédagogique, une participation à la foire de Chaumont ou encore un spectacle de théâtre pour les plus jeunes. Une multitude d'acteurs locaux sont présents également et proposent des actions de prévention dans le cadre du plan départemental d'actions sécurité routière (PDASR) : associations, inspection académique, forces de l'ordre...



*Crash test pédagogique à Langres  
le 14 avril 2011*



*Foire de Chaumont  
le 6 mai 2011*

En 2008, une charte départementale "Tous responsables" signée par l'Etat, le conseil général et l'association des maires a succédé à celle mise en place en 2004 intitulée "Entre droits et devoirs". La plupart des chartes et conventions nationales sont reconduites au niveau local et permettent d'associer d'autres partenaires : convention de partenariat sur la conduite accompagnée des apprentis en 2009 et charte sur la promotion de l'usage de l'éthylotest dans les débits de boissons en 2010.



*Signature de la charte sur la promotion de l'usage  
de l'éthylotest dans les débits de boissons le 10  
septembre 2010*

En tant qu'acteurs de premier plan pour améliorer la sécurité sur les routes, les collectivités locales sont de plus en plus impliquées sur ce sujet. En effet, près de 250 communes ont nommé un élu correspondant sécurité routière. Ces élus sont réunis par la préfecture au moins une fois dans l'année. Des guides techniques à l'usage des élus sont présentés : stationnement, police de circulation ou encore limites d'agglomération.

Depuis sa création en octobre 2008, la CCUSR (Commission consultative des usagers pour la signalisation routière) qui réunit les usagers de la route et les gestionnaires de voiries a reçu 134 demandes de la part des usagers dont près de 70 ont trouvé une solution adaptée.

## La répression



Des actions communes "police-gendarmerie" sont régulièrement réalisées lors des périodes de grands trafics. Elles ciblent l'alcool et les stupéfiants ainsi que la vitesse excessive. Des opérations dites "de visibilité" sont également menées pour prévenir les risques de troubles de la circulation routière notamment lors des périodes de grands déplacements.

A chaque départ ou retour de vacances scolaires, chaque week-end prolongé, les forces de l'ordre sont mobilisées et renforcent leur présence sur le réseau routier. En outre, police et gendarmerie procèdent à des contrôles alcoolémie/stupéfiants à proximité des lieux festifs.

Malgré une activité soutenue en matière de répression, la vitesse reste le facteur principal des accidents dans le département avec un relâchement du comportement des usagers de la route.

Les jeunes conducteurs font l'objet d'une attention soutenue dans tous les domaines : alcool, stupéfiants, vitesse, conduite sans permis, port des équipements de sécurité. Impliqués fortement dans les accidents, les deux roues sont la catégorie d'usagers la plus vulnérable sur les routes. Des contrôles de vitesse avec interception sont régulièrement réalisés. Le port du casque est également contrôlé. Par ailleurs, les contrôles routiers des deux roues aux abords des établissements scolaires sont renforcés.



Les forces de l'ordre participent activement, avec les services de la préfecture et de la Direction Départementale des Territoires, à tous les programmes de mise en place de radars automatiques et de radars sur feux dans le département.

*Contact :*  
*Préfecture de la Haute-Marne*  
*Service de la Sécurité Intérieure*  
*et de la Sécurité Routière*  
*Tél. 03 25 30 21 95*

## la lutte contre les violences faites aux femmes

Mme Roselyne BACHELOT-NARQUIN, ministre des solidarités et de la cohésion sociale, a présenté, le 13 avril 2011, le troisième plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes qui couvrira la période 2011-2013. Ce plan s'inscrit dans la continuité des plans précédents en maintenant une vigilance soutenue sur les questions des violences intra-familiales, des mariages forcés, de la polygamie et des mutilations sexuelles.

Ce plan aborde aussi la question des violences sexistes et sexuelles au travail, le viol et les agressions sexuelles ainsi que les liens entre la prostitution et la traite des êtres humains.

Ce plan reste une préoccupation majeure du Gouvernement. Il engage au total 31,6 M d'euros d'argent public, contre 24,2 M d'euros lors du plan précédent soit 30 % d'augmentation.

Il conjugue trois orientations :

### **Protection**

*Protéger les victimes directes et indirectes :*

Un dispositif sécurisant avec :

- l'accueil de jour
- les "réfugiés violences"
- les lieux de visite familiale

### **Prévention**

*Repérer les violences et éviter la récurrence :*

- plusieurs études sont programmées
- formations initiale et continue des professionnels

### **Solidarité**

*Responsabiliser l'ensemble de la société :*

- trois campagnes d'information
- la prévention et la sensibilisation en direction des jeunes
- une attention sera portée aux femmes et jeunes filles primo arrivantes



**METTONS FIN  
AU CYCLE  
DE LA VIOLENCE**

Contact : Catherine MAILLOT  
Déléguée aux Droits des Femmes et à l'Égalité  
Tél. 03 25 30 20 73

## *les mesures d'aides aux entreprises*

En vue d'accompagner au mieux l'ensemble des entreprises du territoire quelle que soit leur situation (en phase de développement ou bien en difficulté), il existe un certain nombre d'aides qui peuvent être mobilisées.

### **Soutien à la formation**

- **les Engagements pour le Développement des Emplois et des Compétences (EDEC)** : cette mesure s'applique en priorité aux entreprises qui sont en phase de développement ou d'expansion et qui comptent moins de 250 salariés. Il s'agit d'accompagner financièrement (dans la limite de 30 % du coût total, rémunération incluse) des formations qualifiantes (Certificats de Qualification Professionnelle - CQP - ou Validation des Acquis de l'Expérience - VAE - par exemple) dans l'intérêt du développement économique de l'entreprise.
- **le Fonds National pour l'Emploi-Formation** : cette mesure permet d'accompagner financièrement (dans la limite de 30 % du coût total, rémunération incluse) les entreprises connaissant des difficultés et qui souhaitent bénéficier de formations qualifiantes (CQP ou VAE par exemple). L'aide du FNE est assujettie au type de formations réalisées (transférable ou non), à l'effectif de l'entreprise et au public concerné. Cette mesure s'applique en priorité aux entreprises de moins de 250 salariés.

### **Soutien à la "gestion" d'entreprise**

- **les aides au conseil à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)** : cette mesure concerne les entreprises de moins de 300 salariés. Elle a pour finalité d'apporter un soutien logistique (au travers d'un prestataire extérieur) et financier (à hauteur de 50 % du coût total) en vue de pouvoir recenser et identifier les problèmes particuliers qui seront amenés à se présenter (évolution de la pyramide des âges, identification des missions et métiers en développement, aide au recrutement, préparation en vue d'une cession d'entreprise, etc.) et y répondre.

### **Soutien à la création ou reprise d'entreprise**

- **le nouvel accompagnement à la création/reprise d'entreprise (NACRE)** : NACRE permet à des opérateurs locaux, cités ci-dessous, d'accompagner les créateurs avec des conseils et un soutien concret. Ce dispositif permet de bénéficier d'un prêt à taux 0 pouvant se monter à 10 000 €. Ce prêt doit être couplé à un prêt bancaire ou à un prêt d'honneur et est remboursable dans un délai maximum de 5 ans. Les opérateurs présents en Haute-Marne sont la Chambre de Commerce et d'Industrie, *Haute-Marne Initiative* et la Boutique de Gestion.

### **Soutien au maintien et à la création d'emplois**

- **les fonds de mutualisation** : ces fonds permettent aux entreprises situées sur des territoires définis de bénéficier, pour chaque embauche d'un contrat à durée indéterminée - CDI - à temps plein, d'une subvention allant de 2 000 à 4 500 € versée à l'employeur dès la fin de la période d'essai. Pour en bénéficier, les entreprises intéressées doivent s'adresser à leur chambre consulaire ou à *Haute-Marne Initiative*.
- **l'allocation d'activité partielle** : anciennement appelée "chômage partiel", cette mesure a pour but de préserver les emplois en période de baisse d'activité.
- **la prime d'aménagement du territoire (PAT) "industrie et services"** : subvention de 15 000 € maximum par emploi créé pour tout projet de création, d'extension et changement d'activité dans une commune classée en zone d'aide à finalité régionale (AFR).
- **le fonds national de revitalisation des territoires (FNRT)** : il s'agit d'un prêt sans garantie sur les actifs de l'entreprise et sans caution personnelle du dirigeant d'un montant minimum de 100 000 € pour tout projet qui crée ou maintient des emplois, pour tout projet de développement d'activité, de reprise d'établissement, de changement fondamental de procédé de production, de diversification de la production ou de renforcement du fonds de roulement dans une commune du périmètre du FNRT.
- **l'aide à la réindustrialisation (ARI)** : avance remboursable sans intérêts dont le niveau peut, dans certains cas, atteindre 60 % des dépenses d'investissement, pour tout projet industriel contribuant par son ampleur et son potentiel économique à la réindustrialisation du territoire haut-marnais et à la création d'emploi.

***Exonérations fiscales dans le cadre d'une création d'entreprise***

- **dans une Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)** : exonération totale d'impôt sur le revenu pendant 60 mois puis exonération partielle dégressive pendant 36 mois (pour les entreprises employant moins de 10 salariés). Exonération totale de Contribution Economique Territoriale (CET) de 5 ans, sauf délibération contraire des collectivités locales (compensation par l'Etat). Exonération de taxe foncière de 2 à 5 ans sur délibération des collectivités locales.
- **dans une zone Aide à Finalité Régionale (AFR)** : exonération des bénéfices pendant 5 ans dont 2 ans à 100 %. Exonération de CET de 2 à 5 ans sur délibération des collectivités locales. Exonération de taxe foncière de 2 à 5 ans sur délibération des collectivités locales.
- **dans une Zone de Revitalisation de la Défense (ZRD)** : exonération des bénéfices pendant 7 ans dont 5 ans à 100 %. Exonération de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pendant 5 ans sur délibération des collectivités locales. Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pendant 5 ans sur délibération des collectivités locales.
- **dans une Zone Franche Urbaine (ZFU)** : exonération des bénéfices pendant 14 ans dont 5 ans à 100 %. Exonération totale de cotisation foncière pendant 5 ans puis partielle selon l'effectif de l'entreprise. Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pendant 5 ans.

***Exonérations fiscales dans le cadre d'une extension d'activités industrielles, de recherche ou services de direction et d'étude***

- **dans une ZRR** : exonération totale de CET de 5 ans sauf délibération contraire des collectivités locales (compensation par l'Etat). Exonération de taxe foncière de 2 à 5 ans sur délibération des collectivités locales.
- **dans une AFR** : exonération de CET de 2 à 5 ans sur délibération des collectivités locales. Exonération de taxe foncière de 2 à 5 ans sur délibération des collectivités locales.
- **dans une ZRD** : exonération de CET de 5 ans sur délibération des collectivités locales. Exonération de taxe foncière de 5 ans sur délibération des collectivités locales.

***Exonérations dans le cadre d'une reprise d'entreprise ou d'établissement industriel en difficulté***

- **dans une ZRR** : exonération totale d'impôt sur le revenu pendant 60 mois puis exonération partielle dégressive pendant 36 mois (pour les entreprises employant moins de 10 salariés). Exonération totale de CET de 5 ans sauf délibération contraire des collectivités locales (compensation par l'Etat). Exonération de taxe foncière de 2 à 5 ans sur délibération des collectivités locales.
- **dans une AFR** : exonération des bénéfices pendant 2 ans à 100 %.

***Crédit d'impôt de cotisation foncière***

- **dans une ZRD** : crédit d'impôt de cotisation foncière de 750 € par an et par salarié employé depuis au moins un an au 1er janvier de l'année d'imposition. L'établissement doit réaliser, à titre principal, une activité commerciale ou artisanale au sens de l'article 34 du Code Général des Impôts. Ce crédit de taxe est réservé aux établissements avec un effectif inférieur à 10 salariés et un chiffre d'affaires annuel ou un total du bilan annuel n'excédant pas 2 millions d'euros.

*Contact : Stéphane MENETRIER  
Chargé de développement économique  
Unité Territoriale de la Direction Régionale des Entreprises,  
de la Concurrence, de la Consommation,  
du Travail et de l'Emploi  
Tél. 03 25 01 67 07*

## *le développement de la formation en alternance*

Le lien entre formation en alternance et emploi n'est plus à démontrer : 8 apprentis sur 10 sont ainsi recrutés dans l'année qui suit l'obtention de leur diplôme.

Les employeurs qui s'engagent dans la formation d'apprentis sont soutenus, ils bénéficient d'aides financières et d'actions de formation pour les tuteurs. Depuis le 1er mars 2011, toute embauche d'un apprenti supplémentaire est par ailleurs valorisée : compensation des charges patronales pendant un an, aide gérée par Pôle emploi.

L'alternance c'est aussi le contrat de professionnalisation. Destiné aux jeunes, aux demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires des minima sociaux, son objectif est l'insertion ou le retour à l'emploi par l'acquisition d'une qualification professionnelle.

Au-delà d'un allègement de charges, l'employeur peut bénéficier d'une première prime de 2 000 € s'il embauche un demandeur d'emploi et d'une seconde, du même montant, si la personne recrutée a plus de 45 ans (aide gérée par Pôle emploi).

Une opportunité pour les entreprises, soutenues dans leur volonté d'embaucher des salariés expérimentés, et une opportunité pour les séniors, particulièrement touchés par le chômage, qui peuvent ainsi mettre en avant leur expérience et sécuriser leur parcours professionnel en développant de nouvelles compétences.

Pour plus d'informations sur les contrats et sur les aides :

[http://www.emploi.gouv.fr/formation\\_professionnelle/alternance\\_apprentissage/index.php](http://www.emploi.gouv.fr/formation_professionnelle/alternance_apprentissage/index.php)

[http://www.emploi.gouv.fr/formation\\_professionnelle/apprentissage/index.php](http://www.emploi.gouv.fr/formation_professionnelle/apprentissage/index.php)



*Contact : Maxime BORDIER  
Animatrice territoriale*

*Unité Territoriale de la Direction Régionale des Entreprises,  
de la Concurrence, de la Consommation,  
du Travail et de l'Emploi  
Tél. 03 25 01 67 03*

## *l'opération interministérielle vacances 2011*

En période estivale, les contrôles habituels – alimentation et protection du consommateur – de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations sont maintenus mais les pouvoirs publics adaptent leur activité notamment en privilégiant les opérations de contrôle coordonnées avec les autres services de l'Etat également chargés de la protection des populations : gendarmerie, douanes, Agence Régionale de Santé...

Cette mobilisation nationale, dénommée Opération Interministérielle Vacances (OIV), vise par l'information ou le contrôle, à garantir au consommateur en vacances :

- un haut niveau de sécurité dans les domaines des produits alimentaires et industriels ainsi que celui des prestations de service très saisonniers (activités de plein air, accueil de mineurs, restauration collective...),
- une information loyale et transparente provenant d'opérateurs évoluant dans un milieu pleinement concurrentiel (affichage des prix, vérification des qualifications...).

L'an passé, 188 contrôles ont été effectués à cette occasion par les services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations. Ils ont donné lieu à 31 rappels réglementaires, 16 mesures de police administrative et 2 fermetures d'activité. Le bilan, en terme "d'état des lieux", a été jugé globalement satisfaisant.

Pour mémoire, les services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations concernés par l'opération interministérielle vacances sont :

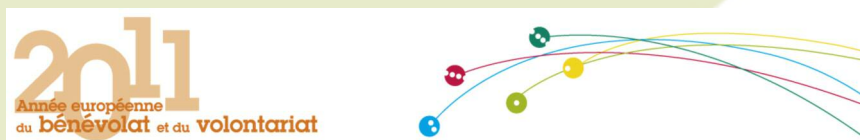
- le service de la sécurité et de la qualité des aliments,
- le service de la consommation,
- le service de la jeunesse, des sports et de la vie associative,
- le service de la santé et de la protection animale.



*Contact :  
Direction Départementale de la Cohésion Sociale  
et de la Protection des Populations  
Tél. 03 52 09 56 04*

## 2011, année européenne du bénévolat

L'année 2011 a été proclamée "Année européenne des activités de volontariat pour la promotion de la citoyenneté active" par le Conseil des ministres et le Parlement européen.



Cette décision vise à sensibiliser l'opinion publique à la valeur et à l'importance du bénévolat/volontariat, à mieux reconnaître son utilité dans la société et au plan local.

La France est riche de plus de 14 millions de bénévoles qui donnent de leur temps, mettent leur énergie et leurs compétences au service de la vie locale. L'Etat, les associations, les collectivités territoriales, les entreprises, les fondations, ensemble se mobilisent ainsi pour développer et valoriser l'atout qu'est l'engagement bénévole et volontaire.

En Haute-Marne, un premier temps fort mobilise plus de 200 bénévoles, le 10 juillet 2010, sur les bords du Lac de la Liez. Cet évènement, intitulé "La Santé par le Sport est dans ma Nature", organisé par le Comité Départemental Olympique et Sportif avec le soutien de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, permet au grand public de pratiquer gratuitement diverses activités sportives offertes par plus de 40 associations.

Le public est ainsi sensibilisé à l'importance du bénévolat en constatant concrètement l'importance de l'engagement des femmes et des hommes qui, au cœur des associations de notre département, sont l'expression d'une société dynamique et solidaire.

En outre, afin de développer et mieux reconnaître les compétences des bénévoles haut-marnais, un nouveau programme gratuit de formation piloté par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations sera distribué sur tous les forums associatifs du département dès le mois de septembre 2011.



*Contact :*  
 Direction Départementale de la Cohésion Sociale  
 et de la Protection des Populations  
 Tél. 03 52 09 56 04

## la lutte contre l'illettrisme

L'illettrisme est un phénomène qui touche 13 % des champardennais de 18 à 65 ans. Ce taux est de 6 % au niveau national (enquête INSEE 2004).

Ce terme désigne la situation des personnes qui, malgré leur parcours scolaire, ne maîtrisent pas les compétences de base (lire, écrire, calculer), que celles-ci n'aient pas été acquises ou qu'elles aient été oubliées par manque de pratique. 20 % des demandeurs d'emploi sont en situation d'illettrisme.

Le lien entre maîtrise des compétences de base et emploi apparaît clairement dans des contextes professionnels de plus en plus demandeurs de qualification.

Partant de ce constat, toutes les DIRECCTE mettent en œuvre depuis 2010 le dispositif *Compétence Clés* qui articule étroitement acquisition des compétences de base et projet d'insertion professionnelle en fonction des besoins spécifiques de chaque apprenant, par exemple :

- accéder à un emploi,
- accéder à un stage de formation qualifiante ou à un contrat en alternance,
- préparer un concours de la fonction publique,
- obtenir une promotion professionnelle.

En Haute-Marne, entre mars 2010 et février 2011, près de 200 personnes, orientées par Pôle emploi, les Missions locales et *Cap Emploi*, ont bénéficié de cette formation. 89,6 % d'entre elles étaient demandeur d'emploi.

Un nouveau marché et donc une nouvelle phase de prescription commence en juin. Quatre sites de formation accueillent désormais les apprenants dans le département :

- Saint-Dizier et Joinville (nouveau site dans cette ville) : GRETA
- Chaumont et Langres : Poinfor

Pour plus d'informations : [http://www.emploi.gouv.fr/\\_pdf/fiche\\_comp\\_cles.pdf](http://www.emploi.gouv.fr/_pdf/fiche_comp_cles.pdf)



Contact : Maxime BORDIER  
Animatrice territoriale  
Unité Territoriale de la Direction Régionale des Entreprises,  
de la Concurrence, de la Consommation,  
du Travail et de l'Emploi  
Tél. 03 25 01 67 03

## *l'opération "piéton avisé"*

Les 23, 24, 26 et 27 mai, l'Inspection académique de la Haute-Marne organisait l'opération de sécurité routière "Piéton avisé". Cette action phare du plan départemental d'actions de sécurité routière a pour objectif de sensibiliser les enfants de grande section de maternelle et des deux premières classes de l'école primaire aux dangers de la route.



L'éducation à la sécurité routière, pour prendre tout son sens, ne saurait concerner le seul espace scolaire. "Piéton avisé" constitue un projet privilégié de sensibilisation et de réflexion de la communauté éducative toute entière aux finalités qu'elle poursuit. Cette éducation routière, au-delà de la seule validation de l'APER (attestation de prévention et d'éducation routière), doit permettre à l'élève d'avoir des comportements adaptés à la diversité des contextes rencontrés, dans le respect des règles du code de la route.

Action originale, le piéton avisé s'inscrit dans un processus éducatif en validant les apprentissages de notions de sécurité et de comportement menés dans les classes par les enseignants. C'est un enseignement qui implique l'élève. Celui-ci est amené à agir, anticiper dans des situations vraies, vécues, concrètes.

Plusieurs épreuves attendaient 1 450 enfants lors de ces rassemblements qui ont eu lieu dans les quatre principales villes du département : parcours urbain accompagné d'un adulte, déplacement dans un milieu "contraint", reconnaissance des situations de danger pour un piéton...

Validée par l'Inspectrice d'académie et le préfet, cette action pilotée par les conseillers pédagogiques en charge de l'éducation physique et sportive est l'objet d'un large partenariat : Inspection académique, préfecture, Conseil général, municipalités concernées, police, gendarmerie nationale, mutuelles, associations, institut universitaire de formation des maîtres, centre départemental de documentation pédagogique.



*Contact :*  
*Inspection académique de la Haute-Marne*  
*Tél. 03 25 30 51 51*

## le Parc national "entre Champagne et Bourgogne"

Le groupement d'intérêt général de préfiguration du Parc national "entre Champagne et Bourgogne" (GIP PN ECB), créé le 8 juillet 2010, s'est maintenant doté d'une équipe technique chargée de mener à bien les études et consultations pour aboutir à la création du Parc national, d'ici la fin de l'année 2014.



En plus de Christophe GALLEMANT, Directeur du GIP, ont été recrutées cinq personnes affectées aux missions suivantes :

- Sonia GOUSSAN - Adjointe au directeur et chargée de mission Tourisme durable et Culture
- Matthieu DELCAMP - Chargé de mission Biodiversité
- Christelle GUERIN - Chargée de mission Développement durable et Economie
- Karine TISSOT - Chargée de Communication
- Nadia CAUDRELIER - Assistante administrative

L'équipe a d'ores et déjà commencé à travailler sur le document de prise en considération qui permettra de donner une existence légale au projet de Parc national et sur l'état des lieux du territoire qui permettra de bâtir, avec l'ensemble des membres du GIP, le projet de charte et de décret de création du futur Parc national.

*Coordonnées du GIP :  
GIP de préfiguration du Parc national "entre Champagne et Bourgogne"  
4 ruelle du Monument 21290 LEUGLAY  
Tél. 03 80 93 10 92  
gip.parcnational@orange.fr*

## Dans le rétro :

### ► City Raid Andros



Le 28 avril, la ville de Chaumont a organisé la première étape du City Raid Andros. Ce challenge socio-éducatif-sportif, destiné aux enfants âgés de 10 à 13 ans, a eu lieu sous la forme d'un parcours d'orientation en milieu urbain, visant à générer chez les jeunes adolescents en compétition le sens du civisme, via l'effort et la réflexion.

### ► Foire de Chaumont



Les services de l'Etat (Préfecture, Direction Départementale des Finances Publiques, Direction Départementale des Territoires et Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) étaient présents sur la Foire de Chaumont.

De nombreuses personnes sont venues se renseigner sur la télédéclaration, le recrutement, le démarchage abusif, les aides à l'amélioration de l'habitat...

### ► Gillet Outillage



Le 23 mai, M. Claude MOREL, Préfet de la Haute-Marne, s'est rendu à Nogent.

Après la visite du Pôle Technologique et la présentation de l'association Nogentech, la journée s'est terminée à l'usine Gillet Outillage.

### ► Inauguration du nouveau centre de permis de conduire de Vergy à Saint-Dizier



Ouvert le 6 juin, ce centre offre la possibilité aux candidats au code et à l'examen final de passer tous les permis de conduire (auto, moto, poids lourds).

Ce nouveau centre bragard permet également l'accueil des candidats des départements limitrophes.

► **Projet d'Action Stratégique de l'Etat en Champagne-Ardenne**



Le 8 juin, en préfecture de Chaumont, M. Michel GUILLOT, Préfet de Région, a présenté aux chefs de services de l'Etat le Projet d'Action Stratégique de l'Etat (PASE) en Région Champagne-Ardenne (2011-2013).

► **Relais Services Publics**



Le 8 juin, a eu lieu, au siège de la communauté de communes du Bassigny, la signature de la convention "Relais Services Publics".

Créée en 2004, la Maison des Services de Montigny-le-Roi (commune associée de Val de Meuse) accueille une quinzaine de services publics ou organismes de services publics (ADAPAH, ADMR, CAF...) et remplit l'ensemble des critères fixés par le cahier des charges pour obtenir le label "Relais Services Publics".

► **Les 20 ans de Voies Navigables de France**



La ville de Saint-Dizier a été désignée comme halte pour célébrer les 20 ans de Voies Navigables de France en raison de l'extension et du réaménagement du centre urbain qui placent les berges du Canal Entre Champagne et Bourgogne au cœur de la ville. L'escale champardennaise a eu lieu du 14 au 16 juin.

► **BA 113 de Saint-Dizier**



Les 18 et 19 juin, s'est déroulé sur la Base Aérienne 113 de Saint-Dizier, un meeting aérien exceptionnel. Cette grande fête de l'aéronautique coïncidait avec les 60 ans de la base et les 30 000 heures de vol du Rafale au sein d'unités opérationnelles de l'armée de l'air. Un plateau aérien d'exception a été présenté au public : démonstrations en vol d'avions anciens, d'hélicoptères, d'avions de combat et de transport de dernières générations en service dans les armées françaises et étrangères, ainsi que des patrouilles nationales et privées dont la Patrouille de France.

*Les départs :*



Après deux années passées en Haute-Marne, Mme **Catherine SADRIN**, Sous-Préfète de Langres, a repris ses fonctions de premier conseiller auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.



Le colonel **Christophe BOYER** quitte le Groupement de Gendarmerie de la Haute-Marne pour prendre les fonctions de Directeur de l'enseignement à l'école des officiers de la Gendarmerie nationale à Melun, le 1er août.



Le colonel **Fabrice JAOUËN** a quitté le 61ème régiment d'artillerie de Chaumont-Semoutiers le 25 juin pour prendre les fonctions de chef d'état-major à la Brigade du renseignement supérieur d'Haguenau.



Le général **Philippe LAFOIX** a quitté l'école de Gendarmerie de Chaumont le 4 mai pour faire valoir ses droits à la retraite.

*Les arrivées :*



M. **Nicolas REGNY**, Conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, a pris ses fonctions de Directeur des services du Cabinet de la préfecture de la Haute-Marne le 14 juin.



Le lieutenant-colonel **Philippe CHEVET** prend ses fonctions de commandant du Groupement de Gendarmerie de la Haute-Marne le 1er août.



Le colonel **Gilles RANDREAU** a pris ses fonctions de commandant du 61ème régiment d'artillerie de Chaumont-Semoutiers le 25 juin.



Le colonel **Jean-Marc ISOARDI** prend ses fonctions de commandant de l'école de Gendarmerie de Chaumont le 1er août.